

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME**  
**COMMUNE DE MONTENDRE**

**DECISION n°017240DE301020232 DU MAIRE DU 30 octobre 2023**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DE  
LA CHARENTE MARITIME – FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT  
TOURISTIQUE DES PETITES COMMUNES**

Le Maire,

Vu la délibération n° 017240DE250520206 du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet » ;

Considérant que dans le cadre de l'étude touristique pour la valorisation touristique du lac de Montendre, incluse dans le programme PVD, de nombreux aménagements sont prévus à horizon 10 ans pour répondre aux enjeux d'attractivité touristique, de préservation et de valorisation des atouts environnementaux du site, et d'impact économique sur la commune. Un premier projet est prêt à démarrer rapidement en vue d'améliorer l'offre proposée sur le tour du lac, pour proposer une aire de jeux pour enfants et du mobilier urbain en accord avec l'environnement paysager du site.

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2023 ;

Considérant que le montant de cette opération représente un coût prévisionnel de 81 476 € HT ;

**DECIDE**

- De solliciter, pour la réalisation d'une aire de loisirs autour du lac, une subvention auprès du Département de la Charente Maritime à hauteur de 24 442,80 €
- D'approuver le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant Hors Taxes
Département Charente Maritime	30%	24 442, 80 €
Autofinancement Commune	70%	57 033,20 €
Total	100%	81 476,00 €

- Autorise le Maire ou la Première Adjointe à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Fait à Montendre, le 30/10/2023.

Le Maire,

Patrick GIRAUDEAU

